

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 AVRIL 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	26
De votants	27

OBJET

N° 2026-4-10

Demande de subvention FIPDR
Acquisition de balises d'alerte
mobiles de poche pour
sécurisation des écoles

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 9 avril 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 31 mars 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le huit avril, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre
GRANDMOUGIN, Maire.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-
Mme SCHMITT-M.SULLI-Mme COLMET-M.PERREY-Mme
OSOWSKI-MM.HILLARD-SIBELLA-LUX-Mmes CUNHA DA
SILVA-LHUILIER-SEROT-COMMITO-LOCATELLI-
M.FONDEUR-Mmes DI POMPEO-CLEMENT CHILLOTTI-
MM.POIRIER-LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes
THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHI-ZANCHIN-
PESCE-Mme MAURY

Excusé :

M.HAMER ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absent : /

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de
demande de subvention au titre du fonds interministériel de
prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) –
Programme S (sécurisation des établissements scolaires :
sécurisation s'appuyant sur les plans particuliers de mise en
sûreté (PPMS) contre le risque d'intrusions extérieures et
d'attentats) pour la sécurisation des écoles par le biais de
l'acquisition de balises d'alerte mobiles de poche.

Elle leur propose de présenter un dossier pour cette mise en
place dont le montant hors taxes est estimé à 12 578.50 €.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition de balises d'alerte mobiles
de poche d'un montant de 12 578.50 € HT présenté par les
services techniques.


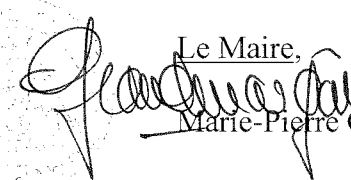
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 80 % auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) – Programme S (sécurisation des établissements scolaires : sécurisation s'appuyant sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) contre le risque d'intrusions extérieures et d'attentats).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
ETAT : FIPDR	12 578.50 €	80 %	10 062.80 €
Montant des subventions			10 062.80 €
Part communale		20 %	2 515.70 €
Montant Total HT			12 578.50 €
TVA 20 %			2 515.70 €
Montant Total TTC			15 094.20 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.


Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 09/04/2026.


Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN